



## assurance auto et aide à domicile

Par **bm69**, le **06/01/2023** à **18:46**

Bonjour et bonne année.

Ma fille est aide à domicile pour une entreprise et utilise sa voiture pour aller chez les différents clients.

L'autre jour elle à eu un léger accrochage,elle c'est arrangé à l'amiable avec l'autre conducteur,mais en a été de sa poche de 100 euros.

Ma 1ere question est n'y a t'il pas une assurance de prévue pour ce genre de problème?

Ma 2eme question ;si j'amais l'accident avait été plus grave avec voiture irréparable donc perte de travail quelle serait la procédure ?

Merci de vos réponses

Par **Henriri**, le **08/01/2023** à **11:08**

Hello !

**BM**, le problème en cas d'accident grave (au moins sur le plan matériel) est de savoir si votre véhicule est couvert pour les "déplacements professionnels" de votre fille, voir même déjà pour ses "trajets travail"...

Si non le cas échéant votre assureur pourrait éventuellement se défausser si un accident

sérieux était déclaré, d'autant plus votre fille en était responsable / code de la route.

A+

Par **bm69**, le **08/01/2023** à **19:26**

Merci,mais cela servirait à quoi si elle était couverte pour les déplacements professionnels?

Merci et bonne année

Par **Henriri**, le **09/01/2023** à **20:43**

Hello !

Je l'ai déjà dit si votre fille provoque un accident grave lors d'un déplacement professionnel avec votre véhicule non-couvert pour ce type de déplacement votre assurance pourrait ne pas vouloir prendre en charge les conséquences de l'accident.

PS : idem en ce qui concerne une éventuelle clause "trajet-travail" (qui est à charge du salarié alors que celle de "déplacement professionnel" est à celle de l'employeur).

A+